



Pour une nouvelle  
« révolution tranquille »  
en éducation

Livre blanc citoyen sur l'éducation

Février 2026



VERSION ABRÉGÉE



**Debout pour l'école**

Pour une nouvelle  
« révolution tranquille »  
en éducation

**Livre blanc citoyen sur l'éducation**

Février 2026

VERSION ABRÉGÉE

## Présentation

Ce document est une version abrégée du livre blanc citoyen *Pour une nouvelle « révolution tranquille » en éducation*. Il contient les résumés de mise en contexte ainsi que les revendications et les orientations de la version complète. Les références apparaissent dans cette dernière et sont aussi disponibles dans la médiagraphie exhaustive des documents consultés, qui se trouve sur le site web de **Debout pour l'école**.

2

**Comité de rédaction** : Christine Favreau, Madeleine Ferland, Maude Jodoin, Madeleine Patenaude, Danielle Séguin, Jean Trudelle

**Révision linguistique** : François Lépine

**Design, illustrations et mise en page** : Ariel Borremans

**Mise en couleur** : Chencheng Cai

**Février 2026**

Imprimé sur du papier 100% recyclé

**Debout pour l'école** : <https://deboutpourlecole.org>

## Revendication 1 – Un réseau scolaire commun

Notre système scolaire est inéquitable. Il ne s'agit pas là d'un énoncé idéologique, car la réalité de ce qu'il est convenu d'appeler une « école à trois vitesses » est tellement documentée qu'il s'agit d'un fait avéré et qu'on peut parler de ségrégation scolaire. Les effets délétères de cette situation sont dramatiques, en particulier pour les jeunes qui peinent à établir un rapport positif avec l'école, mais aussi pour celles et ceux qui sont responsables de les éduquer.

La solution le plus souvent évoquée, dans la situation actuelle, est de cesser le financement public des écoles privées. L'association citoyenne École ensemble a étudié la question et propose une autre option dans un plan détaillé visant la création d'un réseau scolaire commun. Ce plan développe l'idée que les écoles privées qui le souhaitent deviennent des écoles privées conventionnées, c'est-à-dire entièrement financées par l'État, en conservant leur autonomie administrative et en gardant les accréditations syndicales actuelles, mais sans possibilité de sélectionner leurs élèves et d'exiger des droits de scolarité. Les écoles qui le voudraient resteraient entièrement privées.

**Revendication 1 – Le réseau scolaire du Québec doit être commun et offrir à tous les élèves les mêmes conditions d'apprentissage de qualité. En conséquence, le gouvernement doit transformer, de manière graduelle, les écoles privées qui le voudront en écoles gratuites et non sélectives, publiques ou privées conventionnées, et cesser le financement des écoles qui choisiront de demeurer privées non conventionnées.**

## **Revendication 2 – Une gouvernance scolaire plus démocratique**

Depuis une décennie, le gouvernement du Québec a considérablement centralisé la gestion du système scolaire. Au fil de lois parfois adoptées sous le bâillon, il a notamment élargi les pouvoirs du ou de la ministre, tronqué les mandats de l'organisme indépendant qu'est le Conseil supérieur de l'éducation et toléré, voire encouragé une forme d'omerta au sein des personnels et des administrations du système d'éducation. Pendant ce temps se multiplient sur le terrain les signaux de l'existence d'entraves à une participation active des principaux intéressés aux décisions qui les concernent.

La gestion de l'éducation, si elle doit respecter les champs de compétence de l'ensemble des intervenantes et intervenants (parents, enseignantes et enseignants, personnels professionnels et de soutien, directions, cadres, ministère) doit cependant tendre vers la meilleure démocratie possible. L'éducation est une affaire citoyenne.

4

**Revendication 2 – Pour que la gouvernance du système scolaire soit plus démocratique, il faut :**

- réviser les prérogatives de chacun des paliers (national, régional et local) pour rapprocher les lieux de décision des endroits où elles doivent s'appliquer ;
- assurer une gestion participative, respectueuse des rôles et des responsabilités de chacun, en lien avec tous les groupes concernés : personnels scolaires, parents, élèves, organismes communautaires, citoyennes et citoyens ;
- rétablir l'organisme indépendant qu'est le Conseil supérieur de l'éducation dans son mandat initial visant le suivi de l'état de l'ensemble de l'éducation au Québec, selon une vision globale et sous toutes ses facettes, dans le but d'éclairer les décideurs des politiques publiques en éducation ;
- reconnaître le droit à la liberté de parole publique du personnel scolaire et que les autorités concernées s'en portent garantes.

## Revendication 3 – Se donner les moyens d’une éducation de qualité

Les besoins en matière d’éducation augmentent et une société soucieuse de l’avenir de sa jeunesse doit donner à l’école les moyens d’y répondre. Il est inacceptable qu’on laisse se dégrader, depuis si longtemps, les conditions dans lesquelles l’école québécoise tente, du mieux qu’elle peut, de relever les défis actuels.

Les chantiers ne manquent pas. Le nombre d’élèves ayant des besoins particuliers a explosé. Les conditions d’exercice de tous les personnels qui œuvrent à l’école sont devenues difficiles, comme en témoignent les pénuries qui touchent plusieurs corps d’emplois, en particulier celui des enseignantes et enseignants. Les besoins en francisation augmentent, le secteur de l’éducation des adultes ne peut répondre à la demande. Cela sans compter l’état déplorable du parc immobilier des écoles québécoises.

Quand l’une des missions fondamentales de l’État est compromise, ce dernier doit envisager des stratégies pour augmenter ses revenus et, peut-être, les répartir différemment. L’éducation au Québec doit être davantage financée : nos enfants méritent mieux.

**Revendication 3 – Un gouvernement responsable doit trouver les moyens d’un réinvestissement majeur, nécessaire et urgent en éducation. Ce réinvestissement doit servir notamment à alléger les tâches de tous les personnels scolaires pour rendre plus attractif le travail à l’école, à créer un programme complet de réfection des lieux scolaires, à donner aux centres de services scolaires et aux écoles les moyens de soutenir adéquatement les élèves ayant des besoins particuliers, à combler les besoins en francisation, à augmenter les budgets à l’éducation des adultes pour répondre à la demande et à augmenter les mesures de soutien à la réussite de tous les élèves.**

## Revendication 4 – Des États généraux sur l'éducation

Parallèlement aux nombreux problèmes, maintes fois relevés, qui persistent dans notre système d'éducation, nous assistons à des bouleversements sociaux qui transforment les attentes à l'égard de l'école. Nous sommes confrontés à l'émergence de nouveaux enjeux, par exemple ceux que posent l'omniprésence du numérique ou l'environnement.

Nous avons besoin d'une discussion collective pour revisiter la mission de l'école, repenser ce que l'on attend d'elle, renouveler la synergie entre les différents acteurs du monde de l'éducation et, finalement, permettre l'adéquation des services scolaires avec les attentes sociales à l'égard de l'école. Tout cela commande une réflexion d'envergure sur notre système d'éducation afin de convenir des changements nécessaires pour que l'école québécoise retrouve le chemin de l'équité, qu'elle soit à la hauteur des défis actuels et que nous puissions en être fiers.

6

Cette réflexion devrait prendre la forme d'États généraux. Il appartient au gouvernement de mettre en place une formule organisationnelle permettant aux travaux d'être menés en toute indépendance ainsi que de s'engager à donner suite aux recommandations qui découleront d'un tel exercice.

**Revendication 4 – Le gouvernement doit rapidement mettre en place un comité indépendant formé de personnes crédibles, expérimentées en éducation et dotées d'expériences variées, qui aurait pour mandat d'organiser des États généraux sur l'éducation tenant compte en particulier des enjeux soulevés dans l'espace public. Le gouvernement doit donner à ce comité les moyens nécessaires pour mener cette réflexion d'envergure et s'engager à donner suite aux recommandations qui en découleront.**

## **Orientation 1 – Socialiser, une mission incontournable pour former les citoyennes et les citoyens du 21<sup>e</sup> siècle**

L'école québécoise doit pouvoir répondre aux défis contemporains tels que la crise écologique, les inégalités sociales, la montée de l'intolérance, la désinformation et les bouleversements technologiques. C'est pourquoi elle doit réaffirmer l'importance de l'axe « socialiser » de sa mission, trop souvent éclipsé par l'obsession de la performance et de la qualification.

Il est aujourd'hui difficile de sous-estimer l'ampleur des défis auxquels l'école est confrontée en matière de socialisation. Parmi ceux-ci, trois sont incontournables : former des citoyens et citoyennes responsables capables de vivre ensemble, d'agir de façon écocitoyenne et d'exercer une citoyenneté numérique éclairée.

Pour l'UNESCO, l'éducation du 21<sup>e</sup> siècle doit former des apprenants et apprenantes capables de pensée critique et de créativité, avec des compétences de collaboration et de communication qui permettront de penser et d'affronter les problématiques complexes d'aujourd'hui et de demain. Elle doit reposer sur le respect du vivant, la dignité humaine, la justice sociale et notre responsabilité collective de bâtir un avenir viable.

En matière de socialisation, l'absence d'attentes claires à l'égard de l'école empêche de jauger la pertinence et l'ampleur des moyens mis à sa disposition pour s'acquitter de ce volet de sa mission. Il est urgent de clarifier et d'actualiser l'axe « socialiser » de la mission de l'école sur la base d'un consensus social, afin que cette dernière puisse relever les défis qui se présentent à elle.

**Orientation 1 – L'école québécoise doit réaffirmer l'importance de l'axe « socialiser » de sa mission et mettre davantage l'accent sur les défis contemporains dans une perspective de vivre-ensemble. Pour y arriver, il faut notamment :**

- **accorder plus d'importance aux apprentissages liés à la socialisation dans l'ensemble de la formation en assurant, entre autres, un enseignement pertinent, suffisant et systématique des compétences et savoirs socioémotionnels et en les reliant aux compétences du 21<sup>e</sup> siècle, l'écocitoyenneté et la citoyenneté numérique;**
- **mieux définir les attentes, les moyens et les pratiques scolaires souhaités en matière de socialisation et ajuster en conséquence les ressources dévolues aux écoles pour s'en acquitter;**
- **donner aux équipes-écoles la latitude nécessaire pour se concerter, pour interagir avec les élèves et pour créer des espaces de parole et de délibération où les élèves peuvent exprimer leurs idées, débattre et prendre part aux décisions collectives;**
- **réfléchir collectivement sur le rôle de l'école dans le développement d'une citoyenneté numérique et prévoir des ressources financières et humaines suffisantes pour accompagner le personnel scolaire dans ce domaine.**

## Orientation 2 – Faire de la maîtrise du français un objectif majeur à l'école

Instruire, c'est amener les élèves, par l'acquisition de connaissances et le développement de compétences, à apprendre à réfléchir, à raisonner, à se questionner. Mais, outre des savoirs et des habiletés spécifiques, l'école développe les instruments de la pensée dont, en premier lieu, une langue, sans laquelle la pensée ne peut se construire ni être communiquée.

Une maîtrise suffisante de la langue est un des instruments de base pour tous les apprentissages et la socialisation. C'est aussi une condition nécessaire de l'accès à la culture et de la participation pleine et entière à la vie citoyenne.

Dès le préscolaire, la lecture est un facteur déterminant de la réussite scolaire. C'est pourquoi le développement des compétences en français, particulièrement en lecture, devrait faire l'objet d'interventions ciblées dès le début de la scolarisation. Il faudrait aussi reconnaître et soutenir le développement des compétences langagières dans toutes les matières, par une approche intégrée et transversale faisant appel à la concertation interdisciplinaire.

La valorisation de la culture québécoise dans toute sa diversité serait également un atout majeur pour l'acquisition de la langue française, que ce soit par la présence accrue de la littérature à l'école ou par le contact avec le milieu artistique et journalistique.

8

Pour la population immigrante, la connaissance du français demeure la clé d'une intégration réussie. Des services de francisation suffisants et un soutien linguistique approprié doivent être rétablis. L'apprentissage du français doit cependant aussi passer par la reconnaissance et la valorisation de la diversité des langues des élèves.

**Orientation 2 – L'école doit s'assurer d'une bonne maîtrise de la langue française, indispensable à la réussite éducative de tous les élèves, en favorisant une diversité de moyens pour apprendre. Pour y arriver, il faut :**

- privilégier l'intervention précoce en lecture dès le préscolaire et le premier cycle du primaire étant donné que la réussite en lecture est un facteur déterminant de la réussite scolaire ;
- favoriser le développement des compétences langagières — en lecture, en écriture et en communication orale — au moyen d'une approche intégrée et transversale, en les inscrivant dans des contextes variés et signifiants ;
- encourager une concertation interdisciplinaire des enseignantes et des enseignants tant pour l'enseignement que pour l'évaluation du français ;
- rendre la culture québécoise plus présente et plus accessible dans le cadre scolaire.

## **Orientation 3 – Ramener l'évaluation à une échelle humaine en sortant d'une logique comptable**

Le système éducatif québécois est conditionné par la gestion axée sur les résultats (GAR), inspirée du secteur privé, qui réduit l'évaluation à une logique comptable centrée sur la sanction et la performance. Cette approche, censée améliorer les taux de réussite, engendre plutôt des effets pervers tels que l'anxiété et la baisse de l'estime de soi chez les élèves ou la perte d'autonomie et la dévalorisation du rôle professionnel des enseignantes et enseignants.

Ce mode de gestion réduit l'apprentissage à des indicateurs chiffrés, favorise la compétition et la standardisation des pratiques, sans démontrer d'efficacité réelle à long terme sur la réussite. L'évaluation, qui devrait soutenir l'apprentissage en continu, devient un outil de contrôle, orientant l'enseignement vers la réussite aux épreuves ministérielles plutôt que vers le développement global des élèves.

Pour rendre l'évaluation plus humaine et plus équitable, il faut abandonner la GAR, diminuer le poids des évaluations formelles et standardisées et valoriser l'évaluation formative intégrée au processus d'apprentissage. Cette approche permettrait de suivre la progression des élèves, de répondre à leurs besoins diversifiés et de valoriser l'autonomie professionnelle du personnel enseignant.

**Orientation 3 – Pour rendre l'évaluation plus humaine et plus flexible, il faut abandonner la gestion axée sur les résultats (GAR) dans nos écoles, ce qui aura pour effet de :**

- **réduire l'importance accordée aux évaluations formelles et standardisées qui entrave les apprentissages liés à l'ensemble du curriculum, diminue le temps d'enseignement et réduit la réussite au seul résultat scolaire, comme l'épreuve ministérielle;**
- **reconnaitre le rôle de professionnel des enseignantes et enseignants en valorisant l'évaluation formative, ce qui diminuera la pression de performance et permettra de suivre en continu la progression des élèves pour s'adapter à leurs besoins, notamment de celles et ceux qui éprouvent des difficultés.**

## Orientation 4 – Soutenir adéquatement tous les élèves à besoins particuliers

Devant la réalité des inégalités scolaires, les services adaptés peuvent faire toute la différence dans la motivation et la réussite des élèves en difficulté. Un gouvernement doit absolument les considérer comme un aspect essentiel de ce qui constitue l'éducation.

L'inclusion vise à fournir à chaque élève en situation de handicap, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) les moyens qui répondent à ses besoins particuliers, en privilégiant un lieu d'apprentissage commun (la classe ordinaire) afin qu'il ou elle puisse socialiser avec les autres, s'épanouir et développer son plein potentiel. Parallèlement, certains élèves doivent être intégrés dans une classe spécialisée, adaptée à leurs besoins spécifiques où ils peuvent mieux évoluer et réussir.

Pour répondre adéquatement aux besoins spécifiques de tous les élèves à besoins particuliers, il faut s'en donner les moyens. Déjà, pour mieux réussir l'inclusion dans les classes ordinaires, s'attaquer à l'école à trois vitesses et à la sélection des élèves dans les programmes à projets particuliers permettrait de répartir plus équitablement les élèves HDAA dans toutes les classes. Pour tous les élèves à besoins particuliers, il faudrait aussi agir pour retenir ou ramener les personnels professionnels dans le réseau public et remédier à la lourdeur administrative du traitement de leurs dossiers, qui retarde la prise en charge de leurs besoins, que ce soit dans une classe ordinaire ou spécialisée. Dans les centres de formation professionnelle et à la formation générale des adultes, il faudrait davantage de mesures de soutien concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

**Orientation 4 – Il est urgent de donner aux établissements et à leurs personnels les moyens de répondre adéquatement aux besoins spécifiques de tous les élèves à besoins particuliers :**

- dans le secteur général Jeunes, notamment en assurant une répartition équilibrée des élèves HDAA dans les classes et les écoles régulières et, dans ces classes comme dans les classes spécialisées d'une école régulière ou dans une école spéciale, en augmentant le personnel et les services professionnels en soutien aux élèves et aux enseignantes et enseignants, en accordant plus de temps aux équipes intervenant auprès des élèves pour se concerter et en corrigeant les rigidités administratives qui compromettent une répartition équitable des ressources et retardent l'accès aux services de soutien ;
- dans les centres de formation professionnelle et à l'éducation des adultes, en augmentant les services en soutien aux élèves ayant des besoins particuliers ;
- en menant une vaste enquête sur la situation des élèves à besoins particuliers dans les établissements scolaires québécois.

## **Orientation 5 – Encourager, mais encadrer des projets pédagogiques particuliers pour tous les élèves**

Depuis plus de deux décennies, le gouvernement laisse s'implanter dans le réseau public des projets particuliers dont plusieurs sont sélectifs et payants. La sélection opérée et les frais afférents exigés dans beaucoup de cas pour la participation à un projet viennent pervertir l'intérêt de la formule en la réservant à une partie seulement des élèves, ce qui accentue la segmentation des effectifs scolaires.

Or, parce qu'ils ont le potentiel d'influer de manière positive sur la motivation et la persévérance scolaires, et parce qu'ils favorisent l'épanouissement et l'engagement des jeunes ainsi que le vivre-ensemble, ils devraient s'adresser à tous les élèves, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés, être sans sélection et gratuits.

La croissance de l'offre de projets pédagogiques particuliers a aussi contribué à créer un véritable marché de l'éducation. Outre le stress que cela occasionne pour les familles et les élèves, c'est en complète contradiction avec le concept d'école de proximité. Celle-ci présente des avantages sur le plan écologique (moins de transport scolaire) et de la santé (davantage de déplacement à pied ou à vélo) ainsi qu'un encouragement pour les parents et la communauté à s'investir dans l'école de leur milieu de vie.

Le ministère de l'Éducation doit encadrer l'offre des projets pédagogiques particuliers. Leur finalité générale doit faire l'objet d'un consensus avec le milieu scolaire. Les déclinaisons multiples de projets pédagogiques particuliers devraient aussi constituer une raison pour donner aux écoles la flexibilité et le soutien nécessaires afin d'élaborer le modèle qui leur convient le mieux, tout en respectant la latitude permise par le régime pédagogique.

**Orientation 5 – Après consultation pour convenir des finalités générales des projets pédagogiques particuliers, le ministère de l'Éducation doit donner aux CSS et aux écoles la latitude, les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires pour mettre en place des projets pédagogiques particuliers gratuits, décidés par l'instance démocratique en place, exempts de pratiques sélectives et ouverts à tous les élèves, y compris celles et ceux qui éprouvent des difficultés.**

## **Orientation 6 – Rapprocher l'école de sa communauté**

L'éducation dépasse les murs de l'école. Dans le contexte social actuel, l'école gagnerait à s'appuyer davantage sur les ressources de son milieu, dans une logique de complémentarité et de collaboration. Une école enracinée dans la communauté contribue à développer et à maintenir un sentiment d'appartenance, tant à l'école qu'au milieu de vie. Cela est possible par un maillage avec les ressources locales : CLSC, organismes communautaires, centres de loisirs, bibliothèques, organismes culturels, résidences pour personnes âgées, regroupements de bénévoles, etc.

De nombreux organismes communautaires, partout au Québec, soutiennent les jeunes dans leur parcours éducatif : écoles de la rue, organismes de lutte au décrochage, maisons des jeunes, organismes famille, Carrefours jeunesse emploi, etc. Leur apport à l'éducation doit être reconnu à sa juste valeur, ce qui implique un financement stable, pérenne et suffisant.

Le ministère de l'Éducation doit réaffirmer sa volonté de développer le modèle d'école ancrée dans sa communauté et adopter des mesures concrètes pour soutenir sa mise en œuvre.

### **Orientation 6 – Pour favoriser le développement d'une école ancrée dans la communauté, il faut :**

- **réaffirmer l'importance de l'ouverture de l'école sur son milieu et de la collaboration entre l'école, les familles et la communauté ;**
- **assouplir le cadre scolaire, ce qui va de pair avec l'ajout de ressources humaines et matérielles pour établir un maillage plus serré entre l'école et sa communauté sans alourdir la tâche du personnel scolaire ;**
- **reconnaître le rôle indispensable des organismes communautaires en leur accordant les moyens nécessaires au maintien de leur mission et à l'amélioration des conditions de travail de leurs personnels.**

## **Orientation 7 – Mener des actions structurantes pour une réelle valorisation de la formation professionnelle chez les jeunes**

Actuellement, la majorité des jeunes préfère suivre le parcours scolaire du secteur général Jeunes menant au diplôme d'études secondaires (DES), plutôt que de s'engager vers un diplôme de formation professionnelle (DEP). Pourtant de nombreux jeunes pourraient se réaliser et être utiles à la société dans un métier appris en formation professionnelle (FP). Il faut leur en faciliter l'accès au secondaire.

On pourrait instaurer, dans un cadre nouveau, un parcours scolaire régulier combinant un programme de FP et des cours de formation générale, parcours qui permettrait d'aller jusqu'à obtenir à la fois le DEP et le DES dans le cadre d'une grille horaire plus souple. L'existence d'une telle option amènerait tous les jeunes du secondaire à envisager la FP comme un nouveau champ d'intérêt possible sans devoir renoncer à poursuivre leur formation générale.

L'attrait de la formation professionnelle tient aussi beaucoup à la possibilité de choisir un métier qui intéresse. C'est pourquoi un gouvernement devrait maintenir une offre de programmes diversifiée dans toutes les régions du Québec et privilégier les programmes menant au DEP plutôt que les formations courtes, qui limitent chez l'élève sa polyvalence et son autonomie professionnelle.

### **Orientation 7 – En vue d'une réelle valorisation de la FP chez les jeunes, il faut :**

- **instaurer un parcours scolaire régulier combinant un programme de FP et des cours de formation générale à partir de la 4<sup>e</sup> secondaire, en encourageant et en facilitant la double diplomation du DES et du DEP, tout en faisant valoir le DEP comme une norme sociale au même titre que le DES ;**
- **maintenir la diversité de l'offre de programmes en FP et soutenir financièrement les programmes à peu d'effectifs, particulièrement en région, pour éviter leur fermeture ;**
- **changer le mode de financement à la sanction qui porte préjudice à l'ensemble de la FP ;**
- **privilégier les programmes menant au DEP plutôt que les formations courtes tout en retrouvant l'équilibre entre les besoins des entreprises et la mission éducative de l'institution scolaire.**

## **Orientation 8 – Lever les obstacles rencontrés par les élèves négligés par le système**

Certains groupes de jeunes se heurtent à d'importants obstacles dans leur parcours éducatif. Leurs difficultés se trouvent trop souvent invisibilisées et négligées par le système scolaire.

La proportion d'élèves autochtones quittant le secondaire sans diplôme ni qualification dépasse largement celle de l'ensemble des élèves qui fréquentent le réseau scolaire québécois. L'État doit impérativement mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour favoriser la réussite éducative des élèves autochtones, notamment par la valorisation de leurs langues et de leurs cultures.

Pour les élèves nouvellement arrivés, la connaissance du français est essentielle à une intégration réussie, qui doit être aussi culturelle et sociale. C'est pourquoi les services d'accueil et de soutien linguistique sont indispensables aux élèves qui ne connaissent pas suffisamment le français. Il faut en améliorer l'offre et l'accès pour les élèves et leurs parents.

Plusieurs élèves décrochent au secondaire, mais la formation générale des adultes (FGA) leur offre la possibilité de réintégrer le réseau scolaire, à partir de 16 ans, pour suivre une formation de base qui peut les mener au DES ou au DEP. Il en est de même pour les organismes communautaires qui offrent des services de raccrochage scolaire répondant aux besoins des jeunes et des adultes qui n'ont pas les moyens de s'insérer dans un parcours scolaire régulier. L'État a la responsabilité de soutenir ces jeunes raccrocheurs que le système d'éducation n'a pas réussi à scolariser.

**Orientation 8 – Le système d'éducation au Québec doit faire davantage pour aider les populations scolaires vulnérabilisées. Il faut en particulier :**

- **accorder une place plus importante aux cultures autochtones dans les programmes d'enseignement et mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour favoriser la réussite éducative des élèves autochtones;**
- **améliorer l'offre et l'accès des services de francisation et d'accueil de qualité pour les élèves issus de l'immigration et leurs parents;**
- **reconnaître les contributions essentielles de la formation générale des adultes et des organismes communautaires en raccrochage dans la continuité des parcours scolaires, tout en améliorant le soutien nécessaire à leur bon fonctionnement, et adopter une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes qui donne une place déterminante aux jeunes adultes en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion et qui tient compte de leurs réalités et de leurs besoins spécifiques.**

## **Orientation 9 – Ancrer l'éducation dans les réalités sociales et écologiques du monde contemporain**

Face à l'accélération de la crise écologique et à l'inaction persistante des gouvernements, il est impératif de transformer notre système éducatif. Une éducation relative à l'environnement intégrée de façon transversale dans les programmes permettrait de former des citoyennes et citoyens conscients de leur interdépendance avec le vivant et capables d'agir pour un avenir viable. C'est une manière de penser et de vivre l'école qui transforme l'expérience scolaire.

Plus de 50 ans après l'essor de l'éducation relative à l'environnement à l'ONU, le Québec ne possède toujours aucune politique structurante en la matière. Les initiatives actuelles reposent sur la bonne volonté des personnels scolaires, sans soutien institutionnel, ce qui est insuffisant pour répondre à l'urgence. Cette carence contribue à l'écoanxiété des jeunes, les laissant parfois désespérés et fatalistes, alors que l'éducation devrait leur offrir des outils pour comprendre, s'engager et participer à un changement social nécessaire.

**Orientation 9 – Pour ancrer l'éducation dans les réalités sociales et écologiques, il faut :**

- **intégrer les fondements et les pratiques d'une éducation relative à l'environnement comme dimension transversale des programmes ;**
- **valoriser et soutenir les initiatives d'éducation écologique dans les écoles ;**
- **développer une culture du partenariat éducatif avec les acteurs du milieu ayant une expertise ou une disponibilité en matière d'éducation relative à l'environnement (musées, parcs, centres de loisirs, bibliothèques, ONG environnementales, parents, etc.).**







ENSEMBLE, RÉNOVONS  
NOTRE SYSTÈME D'ÉDUCATION

